

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 430^e séance tenue le 5 novembre 2001,
à 14 heures 20, à la salle M-415 du Pavillon principal
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Claire McNicoll; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Patrick Robert; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mmes Irène Cinq-Mars, Christine Colin, MM. Jacques Frémont, Claude Lamarche, Réjean Poirier, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Denise Angers, MM. Moïse Bendayan, Michel Bigras-Poulin, Jean-Guy Blais, Mme Hélène Boisjoly, MM. Bernard Brais, Michel M. Campbell, Mmes Marie-Thérèse Chicha, Marie-Marthe Cousineau, M. Manuel Crespo, Mmes Louise Dagenais, Hélène Delisle, Monique Desroches, MM. Guy Doucet, Philippe Faucher, Pierre Fournier, Alan K. Goff, Mme Francine Gratton, MM. Jean-Baptiste Haché, Joseph Hubert, Anatole Joffe, Daniel Kandelman, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, François Péronnet, Mme Danielle Pinard, M. Roger B. Richard, Mme Christiane Rousseau, MM. Jean-Luc Senécal, Pierre Simonet, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau; les représentants du personnel enseignant : Mmes Cécile Angers, Chantal Gamache, Gisèle Gingras, M. Maxime B. Rhéaume; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants des étudiants : M. Normand Bélisle, Mmes Nathalie Durand, Geneviève Lanoue-Larue, MM. Étienne Marcotte, Benoît Riopel; les représentants du personnel : M. Michel Ducharme, Mme Sylvie Goyer; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana, Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : Mme Lucie Asselin, MM. Germain Lalonde, Bernard Lorazo; les observateurs : MM. Russell Adams, Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Serge Langlois, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Les doyens : Mme Gisèle Painchaud, MM. Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, Patrick Vinay; les directeurs des écoles affiliées : MM. Réjean Plamondon, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean-Paul Bahary, Jean Barbeau, Pierre Bourgouin, André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Denise Couture, Francine Ducharme, MM. Alain Gignac, Luc Granger, Mme Arlette Kolta, MM. Louis Lessard, Claude Manzagol, Mmes Sylvie Marleau, Chantal Pharand, Fabienne Pironet, MM. Pierre Rolland, André Vrins, Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mme Christina Blais, MM. Daniel Leduc, Jamal-Eddine Tadlaoui, Mme Huijun Zhou; les représentants des étudiants : MM. Alexandre Gagnon, Alexandre Parent; un représentant du personnel : M. Larry Gagnon

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Jean-Marc Charron signale qu'à la Période d'information, l'Assemblée sera saisie de ses Faits saillants et de ceux de ses comités pour l'année 2000-2001. En Affaire soumise pour étude, elle sera appelée à approuver la version modifiée de la Politique linguistique qui tient compte des commentaires exprimés par l'Assemblée lors de la séance du mois de septembre. L'Assemblée sera également amenée à débattre d'une proposition incidente en regard de cette politique. Enfin, en Affaire soumise pour décision immédiate, l'Assemblée sera invitée à recommander au Conseil l'affiliation du CLSC du Marigot. La considération de cette question a été fixée au plus tard à 16 heures 15 dans la mesure où la réunion du Conseil de l'Université se tient le même jour, à 17 heures.

Pour le bénéfice des membres, le président des délibérations rappelle les règles de procédure les plus importantes qui régissent les délibérations de l'Assemblée. Il précise que ces règles se retrouvent dans le Règlement de régie interne de l'Assemblée et dans le Guide de procédure des assemblées délibérantes et qui vient le compléter. Le Comité de l'ordre du jour adopte l'ordre du jour de l'Assemblée. Celle-ci peut cependant le modifier séance tenante, mais alors cette proposition de modification requiert une majorité des deux tiers des membres. Si la proposition d'amendement a été envoyée au secrétaire général par écrit et reçue au moins 6 jours avant la tenue de la séance, son adoption requiert la majorité simple. L'objectif de la Période d'information et de la Période de questions est de transmettre et d'obtenir de l'information et non d'entreprendre des débats ou de recevoir des propositions. La durée des délibérations relative à certains points de l'ordre du jour est déterminée par le Règlement de régie interne; ainsi, le temps consacré aux cinq premiers points de l'ordre du jour ne doit pas dépasser 40 minutes et celui réservé au 6^e point (Période de questions) ne doit pas dépasser vingt minutes. La suspension de ces règles requiert le consentement unanime des membres.

Les discussions de l'Assemblée doivent se faire sur la base de propositions. Une première exception à la nécessité d'une proposition est le comité plénier qui permet à l'Assemblée de débattre d'une question de manière plus libre. L'objectif visé est d'en venir à formuler des propositions. Autre exception prévue au Règlement de régie interne est la période de discussion générale d'un rapport inscrit sous la rubrique « Affaires soumises pour étude ». La présentation du rapport est suivie d'une discussion générale qui permet aux membres d'exprimer leurs réactions au rapport de manière plus libre et de décider, après cette discussion, de poursuivre ou non l'étude dudit rapport et, dans l'affirmative, selon quelles modalités.

Relativement au droit de parole, le président des délibérations précise qu'un membre ne peut intervenir qu'une fois pour exprimer son opinion sur une proposition. Il peut cependant intervenir plus d'une fois pour poser ou répondre à des questions; il a alors intérêt de préciser son intention pour mieux s'assurer de conserver son droit d'intervenir sur le fond du débat. Lors de comité plénier ou de discussion générale, toutefois, un membre peut intervenir une seconde fois sur le fond de la question débattue, mais seulement après que les autres membres qui souhaitent intervenir pour une première fois aient eu l'occasion de s'exprimer. Enfin, il précise que les deux rangées de couleur jaune à l'arrière de la salle sont réservées aux personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée alors que les rangées de couleur brun foncé sont réservées aux membres de l'Assemblée. Une telle disposition est notamment utile lors du décompte des voix.

Conformément à la délégation de pouvoirs autorisée par le Conseil au recteur, à titre de président de l'Assemblée, (CU-969), le recteur informe l'Assemblée qu'il a désigné Mme Louise Viau pour agir comme suppléante au président des délibérations, en remplacement de Mme Marie-France Bich.

Aucune modification demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 427^e et 428^e séances tenues respectivement les 17 septembre et 1^{er} octobre 2001
3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Faits saillants de l'Assemblée universitaire et de ses comités pour l'année 2000-2001
6. Période de questions

B- AFFAIRE SOUMISE POUR ÉTUDE

7. Comité ad hoc sur la place du français :
 - a) Politique linguistique de l'Université de Montréal (version modifiée)
 - b) Proposition incidente à la Politique linguistique

C- AFFAIRE SOUMISE POUR DÉCISION IMMÉDIATE DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE AU PLUS TARD À 16 HEURES 15

8. Comité de la planification : Affiliation du CLSC-CHSLD du Marigot

AU-430-2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 427^e ET 428^e SÉANCES TENUES RESPECTIVEMENT LES 17 SEPTEMBRE ET 1^{er} OCTOBRE 2001 AU-430-2

AU-430-2.1 Procès-verbal de la 427^e séance AU-430-2.1

Demande est faite : 1) de lire ainsi le premier membre de phrase du 5^e paragraphe de la page 6 : « M. Louis Maheu indique que l'évaluation des mémoires de maîtrise (...) »; 2) de remplacer le mot « revenus » par « revues » à la 1^{re} ligne de la délibération AU-427-6.3.

Sur proposition de M. Jean McNeil appuyée par M. Louis Maheu, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 427^e séance tenue le 17 septembre 2001.

AU-430-2.2 Procès-verbal de la 428^e séance AU-430-2.2

Demande est faite de lire « en 2001-2002 » à la 3^e ligne du 2^e paragraphe complet de la page 6.

Sur proposition de M. Michel Bigras-Poulin appuyée par M. Claude Lamarche, l'Assemblée adopte, tel que modifié, le procès-verbal de la 428^e séance tenue le 1^{er} octobre 2001.

AU-430-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CES AU-430-3
PROCÈS-VERBAUX

Se référant à la délibération AU-427-6.6 relative au mémoire de la FAECUM sur l'utilisation du pouvoir financier de l'Université pour favoriser la responsabilité sociale des entreprises, le secrétaire général indique que le groupe de travail chargé d'étudier cette question a été formé. Le groupe a tenu une première réunion et entend faire rapport dans quelques mois.

AU-430-4 CORRESPONDANCE AU-430-4

Le secrétaire dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-430-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-430-5

AU-430-5.1 Rapport du recteur AU-430-5.1

AU-430-5.1.1 État de la situation après les événements du 11 septembre AU-430-5.1.1

Le recteur souligne que la situation économique évolue rapidement depuis les événements du 11 septembre dernier. L'on s'oriente vers une période très difficile. Cette détérioration rapide de la situation est constatée tant à Ottawa qu'à Québec. Les revenus sont inférieurs à ceux attendus et l'on fait face à un ralentissement économique marqué comme on n'en avait pas vu depuis plus de vingt ans. Ce contexte amène notamment les deux paliers de gouvernement à retarder la prise de certaines décisions.

AU-430-5.1.2 Budget du Québec AU-430-5.1.2

Le recteur observe que le budget déposé par le gouvernement du Québec, la semaine dernière, vise à redonner à la population une certaine confiance dans l'économie. Le budget qui ne prévoit pas d'augmentation de dépenses courantes est un budget d'infrastructure dont l'objectif est de relancer l'économie. Le choix de ce secteur a notamment l'avantage d'un effet multiplicateur considérable. Pour l'Université, le budget comporte d'excellentes nouvelles qui vont dans le sens du souhait qu'il avait exprimé de voir le gouvernement investir dans les infrastructures. Ainsi, le budget permettra de démarrer en janvier la construction du pavillon du Technopole (60 M\$); le budget comprend également des disponibilités pour la construction du pavillon de pharmacie (39 M\$). Quant à l'institut immunologie/cancer (40 M\$), des négociations sont en cours pour finaliser le financement. Quant à l'IRCM, il recevra 18 M\$ pour ses projets d'agrandissement. Ces constructions pourront démarrer dans l'année qui vient et être terminées d'ici deux ou trois ans. Un projet est en cours relativement au financement de la rénovation du CEPSUM et devrait pouvoir se concrétiser bientôt.

AU-430-5.1.3 Rencontre avec des représentants du MEQ AU-430-5.1.3

Par ailleurs, le recteur indique qu'il a rencontré la semaine dernière, le sous-ministre de l'éducation M. René Vézina et la sous-ministre adjointe Mme Marie-France Germain pour faire le point sur les différents enjeux, notamment sur les perspectives budgétaires pour les années qui viennent. Le budget Marois prévoit que l'augmentation des dépenses ne dépassera pas 3 %, que la baisse des impôts annoncée sera respectée et qu'un déficit zéro constitue toujours l'objectif recherché. Or, comme la santé et l'éducation prévoient une augmentation respective de leurs dépenses entre 5 à 6 % pour la première et de 5 % pour la seconde, et que ces secteurs représentent 70 % de l'ensemble du budget provincial, l'on ne peut que s'interroger sur la source de l'argent nécessaire à la satisfaction de ces besoins. Le ministre Trudel a demandé au secteur de la santé de respecter le 3 % d'augmentation des dépenses et le ministre Legault ne s'est pas encore prononcé à cet égard. À l'évidence, le gouvernement aura de la difficulté à

respecter ses engagements. Le recteur se dit confiant que le 120 M\$ prévu, l'an prochain, dans le plan de réinvestissement (3^e année) devrait être versé. Il craint cependant que le financement des coûts de système et des clientèles additionnelles ne soit en jeu. Déjà, l'an dernier, les clientèles additionnelles n'ont été financées qu'à 70 % alors qu'elles devaient l'être à 100 %. C'est sur ce plan, que des coupures risquent de se faire sentir.

AU-430-5.1.4 Réunion du Groupe des Dix

AU-430-5.1.4

Le recteur souligne que lors d'une réunion du Groupe des Dix qui s'est récemment tenue à l'Université, le sous-ministre Lynch du gouvernement fédéral a dressé un portrait de la situation économique. Les rentrées fiscales diminuent de façon importante alors que le coût des charges sociales augmente de manière sensible. Le surplus de 18 milliards de dollars attendu par le gouvernement fédéral se chiffrerait maintenant à environ 5 milliards. Toute la société sera touchée par cette baisse de l'économie qui on l'espère sera de courte durée et, suivie, dans 8 ou 10 mois, par la relance. Le contexte implique donc une gestion des plus responsables afin que les projets mis de l'avant puissent être réalisés.

AU-430-5.1.5 Contrats de performance, Formule de financement et Politique linguistique

AU-430-5.1.5

Le recteur dit avoir discuté avec des représentants du MEQ du suivi des contrats de performance et il appert que les exigences à cet égard seront minimales. Relativement aux comparaisons interuniversités en terme de financement, il précise que le dossier évolue vers des comparaisons avec des institutions comparables. En regard de la formule de financement, il souligne que, dans le présent contexte, sa modification amènerait une redistribution à l'interne à savoir enlever à certaines institutions pour en donner à d'autres. La question pose un problème d'ordre politique. Enfin, le recteur souligne que la politique linguistique de l'Université connaît un grand succès; l'Université a été la première institution à déposer un tel document. Il appert que toutes les autres institutions s'en inspireront. M. Dumas du ministère de la Culture et des Communications, qui doit donner suite au rapport Larose, lui a indiqué que cette politique servira de modèle.

AU-430-5.1.6 Questions sur le rapport du recteur

AU-430-5.1.6

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que le succès remporté par l'Université dans l'allocation du budget d'infrastructure du budget Marois mérite d'être souligné et l'Assemblée doit s'en réjouir. Par ailleurs, il indique que le recteur a fait part de ses craintes en regard du financement des coûts de système et des clientèles additionnelles. Il demande comment le recteur entend aborder ce problème.

Le recteur signale que les clientèles additionnelles qui sont acquises (2 000 etc) seront financées à 100 %. L'incertitude qui existe a trait aux nouvelles clientèles. Toutes les actions seront prises pour que ces clientèles qui, auparavant étaient financées à 58 %, le soient à 100 %. Relativement aux coûts système (règlements salariaux, équité salariale, etc.), il rappelle que pendant cinq ans le gouvernement n'a pas financé ces coûts. Là encore, l'Université s'emploiera à défendre ce dossier. Il faut voir que le MEQ aura de 300 à 400 M\$ de coupures à effectuer et on ne sait où porteront ces compressions. Dans ce contexte, il y a lieu de gérer de façon la plus responsable possible et s'employer à faire comprendre au gouvernement que l'on s'attend à ce qu'il respecte ses engagements financiers. Le vice-recteur exécutif ajoute que l'an dernier, le financement des clientèles à hauteur de 70 % au lieu du 100 % prévu, a résulté en un écart de 2,5 M\$. La préoccupation de la direction porte sur le respect des engagements prévus dans la 3^e année du réinvestissement qui prévoit un réinvestissement non ciblé le plus important.

M. Stéphane Molotchnikoff souhaite que le recteur promette à l'Assemblée que l'Université ne fera pas de déficit l'an prochain.

Le recteur signale qu'il ne peut faire une telle promesse observant qu'il devra composer avec le contexte qui prévaudra alors.

M. Bernard Lorazo demande si le recteur prévoit que les sommes prévues dans le cadre de la FCI seront toujours disponibles et si le Québec maintiendra sa contrepartie.

Le recteur souligne que l'allocation des fonds de la FCI ne pose pas de problème car les montants ont été capitalisés; la contrepartie du Québec ne lui semble pas non plus être mise en cause. Il n'entrevoit pas, dans l'année, de problèmes à l'égard de ces fonds.

M. Jean McNeil demande pourquoi le recteur pense que les coupures du gouvernement porteront davantage sur les coûts système plutôt sur un étalement du réinvestissement; pour sa part, il estime qu'un étalement du réinvestissement serait préférable.

Le recteur souligne que son opinion repose sur le fait que les contrats de performance, qui résultent du Sommet du Québec et de la Jeunesse, ont été largement publicisés. Il lui paraîtrait difficile, du point de vue politique, que le gouvernement remette en cause cet engagement. Faire porter les compressions sur les coûts système lui semble plus facile.

M. Jean McNeil souligne que la moitié des sommes découlant du plan de réinvestissement va pour l'engagement de nouveaux professeurs. Retarder ces embauches lui paraîtrait une meilleure solution que de forcer l'Université à faire un déficit.

Le recteur souligne que toutes les hypothèses seront examinées à leur mérite. Si l'étalement des engagements s'avère la solution la plus opportune, l'on y procédera. Par ailleurs, il faut comprendre que lorsqu'un processus de recrutement est lancé, il est difficile d'y mettre fin de façon abrupte. Le vice-recteur exécutif croit que le financement des coûts système est plus susceptible de faire l'objet de diminution que le plan de réinvestissement. Si tel était le cas, on pourrait étaler sur une plus longue période la réalisation de ce dernier.

AU-430-5.2 Faits saillants de l'Assemblée universitaire et de ses comités pour l'année 2000-2001

AU-430-5.2

Le secrétaire général signale que ce document dresse les faits saillants des activités de l'Assemblée et de ses comités pour l'année écoulée. En réponse à un commentaire de M. Anatole Joffe qui aurait souhaité y retrouver la composition des différents comités, il indique que pour des fins d'économie de présentation, il n'a pas été jugé opportun de reproduire la composition des comités dans les faits saillants, car ces informations sont disponibles sur le site internet du Secrétariat général qui est mis à jour régulièrement.

Donnant suite à une autre question de M. Anatole Joffe qui s'informe si les sous-comités du Comité de la planification ont été abolis et ce, dans la mesure où les Faits saillants ne réfèrent pas à leurs activités, le secrétaire général répond par la négative, soulignant que les sous-comités se réunissent, si besoin est. M. Anatole Joffe souligne que le Comité de la planification et le Comité de la recherche, vu l'importance des documents dont ils ont été saisis et le nombre de réunions qu'ils ont tenues, lui semblent fort efficaces. En tout état de cause, il demande si ces comités ne sont pas devenus des chambres d'enregistrement. Le recteur suggère à M. Anatole Joffe de s'en informer auprès des membres qui composent ces comités.

L'Assemblée universitaire reçoit ses faits saillants et ceux de ses comités pour l'année 2000-2001.

AU-430-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-430-6

AU-430-6.1 Programmes de chaires AU-430-6.1

M. Yves Lépine demande si la continuation du programme de chaires est assurée et s'informe de l'endroit où sera construit le pavillon de pharmacie.

Le recteur signale que contrairement à la FCI, les fonds alloués au programme de chaires ne sont pas capitalisés; ils émargent au budget courant du gouvernement, tout comme les fonds des grands conseils. Il se dit confiant qu'aucune ponction ne sera faite à ce programme dont le coût, par rapport à l'ensemble du budget fédéral, n'est pas très élevé (350 M\$). Par ailleurs, il indique que le pavillon de pharmacie et l'institut immunologie/cancer seront construits à l'arrière du Pavillon Paul-Desmarais, soit au sud-ouest du Pavillon principal, pour former avec la Faculté de médecine, un complexe biomédical-santé.

AU-430-6.2 Système d'admission au CEPSUM AU-430-6.2

M. Jacques Frémont exprime ses inquiétudes face à l'implantation, au CEPSUM, d'un nouveau système biométrique d'admission. Ce système qui implique de placer sa main dans un appareil lui semble être contraignant sur le plan de la protection de la vie privée. L'utilisation d'un tel système dont l'objectif ultime est d'assurer la sécurité est, à ce jour, limitée aux fonctionnaires fédéraux et aux criminels. Par conséquent, il demande si l'Université a soupesé tous les inconvénients de l'utilisation d'un tel système.

Mme Claire McNicoll signale que le conseil d'administration du CEPSUM a examiné la question et a décidé d'utiliser ce système non pas, bien sûr pour entraver les libertés civiles, mais pour permettre de bien contrôler les entrées au CEPSUM. À la suite d'un commentaire de M. Jacques Frémont qui souhaite que la question soit réexaminée et qui offre l'aide de la Faculté de droit à cet égard, Mme Claire McNicoll indique que l'utilisation de ce système sera suspendue pour permettre cette étude. La carte de l'Université sera entretemps utilisée pour contrôler les entrées; l'on devra également permettre l'utilisation des cartes des HEC et de l'École Polytechnique, en l'absence de carte universelle.

AU-430-6.3 État de la situation au CHUM AU-430-6.3

M. Georges Aird s'informe des réactions de la direction en regard du rapport Le François portant sur la gestion du CHUM.

Le recteur souligne que le mandat consistait à comparer la situation du CHUM à celle d'autres milieux hospitaliers comparables. Or, le rapport ne rend pas compte de cet aspect de la question. Il faut comprendre que le fait, par exemple, d'assurer une formation en radiologie au CHUM y augmente le coût en films de 25 à 30 %. Le président du conseil d'administration s'est saisi du dossier et entend faire connaître ses réactions.

AU-430-6.4 Dossier Univalor AU-430-6.4

En réponse à une question de M. Michel Bigras-Poulin qui s'informe de l'état du dossier Univalor, M. Alain Caillé souligne que la convention qui donne naissance à la société Univalor vient d'être signée. L'Hôpital Ste-Justine, l'École des HEC, l'École Polytechnique et d'autres institutions vont être associés à ce projet.

AU-430-6.5 Placements responsables

AU-430-6.5

M. Michel Ducharme s'informe de la composition du groupe de travail chargé d'étudier la question des placements responsables et demande à quel moment ce groupe entend faire rapport.

M. Michel Trahan indique que le groupe de travail se compose de M. Yves Cloutier (qui siège tant au Comité de placement, au Comité de retraite qu'au Comité de gestion du Fonds de dotation), M. Yves Lépine (qui siège au Comité de retraite et au Comité de placement), Mme Andrée Mayrand (directrice de la gestion des placements du RRUM), M. Benoît Riopel et lui-même. Le mandat du groupe comprend trois volets, soit l'étude des investissements socialement responsables, l'exercice des droits de vote associés aux actions ainsi que l'examen de la politique d'achats. Le groupe entend faire rapport au cours du mois de mars prochain.

AU-430-6.6 Animalerie pour souris transgéniques

AU-430-6.6

Donnant suite à une question de Mme Thérèse Cabana, le recteur indique que l'animalerie pour souris transgéniques fera partie de l'institut cancer/immunologie.

AU-430-7 COMITÉ AD HOC SUR LA PLACE DU FRANÇAIS

AU-430-7

AU-430-7.1 Politique linguistique de l'Université de Montréal

AU-430-7.1

Le président des délibérations invite le président du Comité ad hoc sur la place du français à faire rapport.

M. Jacques Frémont signale que le document a été modifié pour donner suite aux différents commentaires de l'Assemblée. Au 2^e paragraphe du préambule (page 6), l'on a biffé le dernier membre de la phrase qui se lisait ainsi : « qui sont indispensables aux sociétés engagées à soutenir la concurrence des grandes économies de la planète ». Un nouvel article 6 qui s'intitule « Marchés publics » a été ajouté. Le gouvernement a adopté une politique en ce sens (annexe e) à laquelle sont soumises les universités. M. Jacques Frémont rappelle que certains avaient souhaité que l'article 7 soit davantage balisé. Or, il fait valoir que si un abus survient, le comité de surveillance sera là pour se prononcer. Relativement à l'article 9, une phrase a été ajoutée pour faire référence à l'article 3.6 du règlement pédagogique cadre qui fait l'objet de l'annexe B. À l'article 14, le verbe « encourager » a été remplacé par le verbe « inciter ». Aux articles 15 et 16, la notion de procédure d'appel a été supprimée. Par ailleurs, certains ont suggéré de prévoir un correspondant du comité dans les unités; or, le Comité ad hoc estime qu'il revient au doyen de jouer ce rôle, étant l'autorité politique responsable. Enfin, l'on prévoit que le Comité comptera nommément un professeur du Département de linguistique et de traduction.

En réponse à une question de M. Anatole Joffe, M. Jacques Frémont indique que le comité relève du recteur, mais fait rapport à l'Assemblée. Il revient au recteur de désigner les membres en vertu des principes de composition définis dans le rapport.

Sur proposition du Comité ad hoc sur la place du français, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption de la Politique linguistique de l'Université de Montréal.

AU-430-7.2 Proposition incidente à la Politique linguistique

AU-430-7.2

Le président invite M. Jean McNeil à présenter sa proposition qui est appuyée par M. Stéphane Molotchnikoff. Cette proposition se lit ainsi : « Que l'Université se dote d'une politique pour encourager ses professeurs et chercheurs à faire

la promotion du français dans leurs activités de transfert de connaissances notamment de vulgarisation. »

M. Jean McNeil observe que certains éléments de la Politique linguistique ont un certain nombre de points d'appui comme le règlement pédagogique cadre, les règlements facultaires, etc. Or, aucune disposition n'y est prévue pour inciter les professeurs à faire des efforts pour assurer la diffusion de leurs travaux. Dire que l'Université incite les professeurs à faire la promotion du français lui paraît insuffisant; à son avis, il y a lieu d'identifier les moyens que l'Université entend mettre en œuvre pour inciter la diffusion des savoirs.

M. Michel Bigras-Poulin estime également opportun d'affirmer les moyens mis en place par l'Université pour assurer la promotion du français dans la mesure où les professeurs sont confrontés à des étudiants dont le français est douteux et qu'ils sont responsables, en conséquence, d'assurer la qualité des textes. Vu la politique de l'internationalisation, cette nécessité de définir les moyens est encore d'autant plus importante.

M. Jacques Frémont souligne que l'article 16 de la Politique prévoit que le comité permanent assurera le suivi et veillera à l'élaboration du plan d'action qui s'y rattache; par conséquent, il estime que l'objet de la proposition de M. Jean McNeil est déjà couverte par la politique.

M. Robert Lacroix souligne d'abord que le rôle de l'Université face aux carences des étudiants sur le plan de leurs compétences linguistiques ne peut en être un que de suppléance. En regard de la diffusion des travaux de recherche, l'Université compte déjà plusieurs actions à cet égard. Ainsi, elle continue de soutenir les Presses à hauteur de 250 000 \$ par année alors que d'autres institutions ont abandonné depuis longtemps ce champ d'activités. Elle soutient également dix revues scientifiques. La DGTIC participe de façon concrète et active à la diffusion des résultats de la recherche en français par les activités du centre d'édition numérique. Près de 100 thèses de l'Université sont présentement disponibles sur le Web et, cet automne, 150 étudiants de doctorat reçoivent une formation sur les outils d'aide à la rédaction d'une thèse. L'Université n'a pas attendu l'adoption de la politique pour faire un travail de diffusion des résultats de recherche; cependant on doit s'attendre à ce que le gouvernement fasse également sa part et donne à ceux qui doivent assurer cette diffusion les moyens de le faire. L'édition au Québec est peu rentable et l'Université ne peut se substituer à l'État car l'argent qu'elle reçoit a d'abord un but précis, l'avancement de la connaissance.

Mme Claire McNicoll signale que la Commission des études a récemment approuvé un projet de politique sur la maîtrise de la langue française dans l'apprentissage. Cette politique prévoit que la maîtrise du français est l'un des objectifs essentiels de formation au premier cycle. Comme des problèmes de qualité de l'écriture sont constatés, des palliatifs seront mis en place pour combler ces lacunes. Le Centre de communication écrite, responsable de l'implantation de la politique, a mis en place un projet pilote en collaboration avec 15 unités (droit, médecine dentaire, sciences de l'éducation, etc.). 2000 étudiants ont ainsi subi un test de connaissance de la langue française (TFLM). Un bilan sera effectué afin d'identifier les faiblesses des étudiants.

M. Stéphane Molotchnikoff reconnaît les efforts faits par l'Université pour assurer la diffusion des travaux de recherche, mais souligne qu'en parallèle l'on accepte que beaucoup de thèses d'étudiants francophones soient écrites en anglais, sous prétexte de leur conférer plus de visibilité. La proposition qui s'adresse tant à l'interne qu'à l'externe vise à ce que l'Université donne du mors à la Politique, que des moyens concrets de diffusion soient proposés.

M. Anatole Joffe dit avoir l'impression de vivre dans une université virtuelle. Le recteur fait valoir que l'Université n'a pas les moyens de suppléer aux carences des étudiants alors que Mme Claire McNicoll fait part de la volonté de la Commission des études d'améliorer la qualité du français. Les règlements pédagogiques prévoient que l'évaluation porte également sur la langue; or si on n'a pas les moyens d'aider les étudiants, la question devient virtuelle.

M. Louis Maheu, en réponse au commentaire de M. Stéphane Molotchnikoff, signale que le doyen de la FES doit rendre compte au CONFES, de ses décisions de permettre la publication de thèses en anglais. Le nombre de ces thèses varie peu et est très minoritaire.

En réponse à M. Bernard Lorazo qui demande en quoi consistent les encouragements financiers auxquels M. Jean McNeil a fait référence dans son intervention, celui-ci indique que ces encouragements peuvent être financiers, mais également de toute autre nature. Lorsque l'on se donne des principes qui débouchent sur l'adoption d'une politique, il est normal que l'on concrétise cette dernière par un ensemble de moyens.

Le secrétaire général estime également que l'objet de la proposition est déjà contenu dans le mandat confié au Comité permanent de la politique linguistique et signale qu'il est prévu que ce comité fera rapport à l'Assemblée.

M. Bernard Lanctôt souligne qu'à titre de québécois, il est intéressant que l'Université se dote d'une politique linguistique, mais en même temps, il y a également lieu que l'Université soit une grande université de recherche. Si l'application de la politique nuit à cet objectif, l'on fait face à un problème sérieux car les communications scientifiques se font bien souvent en anglais.

M. Jean McNeil souligne que le contexte dans lequel les publications scientifiques sont diffusées favorise leur transmission en anglais. Il y a donc lieu que l'Université ajoute des moyens, aux gestes déjà importants qu'elle pose, pour assurer la diffusion, en français, des résultats de la recherche scientifique. Tout en comprenant que ces actions ne relèvent pas de la seule responsabilité de l'Université, il estime qu'il nous revient de définir la contribution de notre institution par rapport aux moyens à donner aux professeurs à cet égard (par exemple tenir compte de l'apport du professeur à la promotion du français dans son dossier de promotion). M. Jean McNeil, tout en faisant valoir que le plan d'action n'est pas aussi public que la politique elle-même, termine en estimant qu'il y aurait lieu de retrouver sur le site Web de l'Université tant la politique que les autres activités de diffusion des résultats de la recherche déjà mises en place par l'institution.

La proposition est mise aux voix et rejetée; 12 votes favorables et 7 abstentions sont inscrits.

AU-430-8

COMITÉ DE LA PLANIFICATION :
Affiliation du CLSC-CHSLD du Marigot

AU-430-8

Le président des délibérations invite la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue à faire rapport.

Mme Claire McNicoll souligne que le Comité de la planification recommande à l'Assemblée et au Conseil l'affiliation du CLSC-CHSLD du Marigot à l'Université. Parmi les considérants en faveur de cette affiliation, existe la volonté de l'Université d'assurer à ses professeurs, chercheurs et étudiants concernés l'accès aux services offerts par ce centre en regard de l'enseignement et de la recherche. Également l'Université et ce centre reconnaissent la nécessité de coordonner leurs activités dans le domaine des sciences sociales et de la santé afin d'utiliser leurs ressources de façon optimale dans la poursuite de leur mission respective. Mme Claire McNicoll indique que l'ensemble des unités concernées (sciences infirmières, médecine, arts et sciences, etc.) ont donné leur accord à cette affiliation qui est du même ordre que les affiliations conclues dans le passé avec les CLSC Bordeaux-Cartierville, Des Faubourgs, St-Hubert, Octave-Roussin, Ahuntsic, René Cassin et Côte-des-Neiges. Enfin, elle précise à Mme Denise Angers que le CLSC-CHSLD du Marigot, qui compte quelques six cents employés et reçoit un grand nombre de nos stagiaires, est situé à Laval.

Sur proposition du Comité de la planification et, à l'unanimité des voix, l'Assemblée recommande au Conseil l'affiliation du CLSC-CHSLD du Marigot dans le cadre prévu par la « Loi sur les services de santé et les services sociaux ».

AU-430-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-430-9

La séance et levée à 16 heures 15.

Adopté le 3 décembre 2001, délibération AU-431-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance